



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ**

AVIS PUBLIC

Projet de règlement #184.11 modifiant le règlement #27 intitulé « schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré » et ses amendements» afin de modifier, corriger et ajuster certains éléments cartographiques

AVIS est par les présentes donné que, lors d'une séance ordinaire tenue le 3 février 2021, le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Beaupré a adopté, par la résolution #2021-02-11, le projet de Règlement #184.11 modifiant le règlement #27 relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Côte-de-Beaupré afin de modifier, corriger et ajuster certains éléments cartographiques.

Objets du projet de règlement numéro 184.11 :

- Ajout d'une annexe cartographique représentant le secteur autorisé pour l'implantation d'un nouvel équipement de traitement des matières organiques;
- Modification de la figure 64 – Secteurs autorisés pour l'implantation d'éoliennes ou de parc d'éoliennes afin de refléter l'ajustement de la limite nord de la ville de Château-Richer pour refléter la limite officielle reconnue par le MAMH dans sa correspondance datée du 5 septembre 2019;
- Modification de la figure 19 – Réseau cyclable régional afin de la mettre à jour et d'intégrer de nouvelles propositions de tracés de pistes cyclables;
- Ajustement de la carte A de l'annexe 1 afin d'apporter des corrections mineures aux limites d'affectations.

Assemblée publique de consultation

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une assemblée publique de consultation doit être tenue. Considérant le contexte actuel, le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré est identifié en zone rouge (palier 4 – alerte maximale), un arrêté ministériel prévoit donc que toute procédure de rassemblement de citoyens doit être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

Procédure de consultation écrite

Du 4 au 18 février 2021 inclusivement, le projet de règlement #184.11 sera soumis à la consultation écrite des citoyens et tous les documents qui s'y rapportent, dont une présentation détaillée, pourront être consultés sur le site Internet à www.mrccotedebeaupre.com dans l'onglet « Avis public ». Durant cette période, toute personne pourra transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à ce projet de règlement, de la manière suivante : par courriel à l'adresse info@mrccotedebeaupre.qc.ca ou par la poste, au 3, rue de la Seigneurie, Château-Richer, GOA 1N0.

Donné à Château-Richer, ce 4 février 2021

MICHEL BÉLANGER, Directeur-général et secrétaire-trésorier